

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 29 MARS 2013**  
**CONVOCATION DU 14 MARS 2013**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Marie Martine LAURENT, Catherine POLMAN, Christine PERONNE,  
Pierre BAJOR, Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET,  
Raymond BENITO.

Absente excusée : Mme Aurélia RIPOCHE a donné pouvoir à P.PIVETEAU.

Absent non excusé : M. Philippe LATASTE.

Secrétaire de séance : M. Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> MARS 2013** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-BUDGETS PREVISIONNELS 2013**

M. PIVETEAU, adjoint, présente et commente les BP 2013 (Principal, Assainissement, C.C.A.S.) qui seront proposés au vote des élus le 11 avril prochain. Ces budgets ont été finalisés lors de la réunion de la commission « Finances » qui s'est tenue le lundi 25 mars 2013 en présence de M. le Trésorier.

**3-COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-6-1, modifié par la Loi 2010-1563, définit la méthode de répartition des sièges au sein des conseils communautaires. Pour se mettre en conformité avec cet article, il est nécessaire de modifier l'article 5 des statuts de la C.D.C. et ce avant le renouvellement de 2014.

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé par un tableau arrêté par le législateur et varie en fonction de la population de l'EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars 2013 a opté à la majorité pour une répartition en fonction de la strate de 500 habitants. Pour Agris, ce serait donc 2 délégués à partir de 2014 au lieu de 3 actuellement. Les communes de moins de 500 habitants auraient 1 délégué et 1 suppléant.

Ce choix doit être entériné par les communes. M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal accepte la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts de la C.D.C..

POUR 7, CONTRE 2, ABSTENTION 1

**4-LAGUNES**

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le lundi 4 mars 2013.

M. le Maire présente et commente le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres lancé pour la mise en conformité de la lagune de « La Grange » et le transfert de la lagune du « Bourg » vers la lagune de « La Grange » qui sera effectué en suivant.

Ont été retenues par la Commission les Entreprises suivantes :

- Maîtrise d'œuvre : HYDRAULIQUE Environnement pour un montant de 16 050.32 € TTC.

- Plan d'épandage : SARL ENVIRONNEMENT pour un montant de 6 673.68 € TTC.

- Dossier de déclaration loi sur l'Eau : HYDRAULIQUE Environnement pour un montant de 2 511.60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de la Commission et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

## **5-AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une délibération de la réunion du Conseil Général 16 du 21 décembre 2012. Suite au désengagement de l'Etat (D.D.E.) de son rôle de conseil vis à vis des communes, le Conseil Général 16 propose de créer une agence d'ingénierie qui aurait pour mission d'appuyer et conseiller les communes, monter les projets ou assurer la maîtrise d'œuvre dans les domaines de :

- L'assistance juridique et administrative,
- Les bâtiments publics,
- Les espaces publics y compris traverses bourgs sur RD.

Le montant prévisionnel de la cotisation serait de 1 €/habitant. Le seuil minimal pour créer l'Agence est l'adhésion de 30% des communes du département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer, dès sa création effective, à l'Agence Technique Départementale,
- Approuve les statuts proposés pour cette Agence et le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante, étant précisé que cette cotisation ne sera pas mise en recouvrement avant la création de l'Agence.

## **6-REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Afin d'organiser la mise en place de la réforme pour la rentrée 2014/2015, M. le Maire propose de créer une commission. Se proposent pour intégrer cette commission les élus :

Mmes Marie-Martine LAURENT, Christine PERONNE, Aurélia RIPOCHE

M. Patrick PIVETEAU

## **7-DIVERS**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une pétition émanant du Conseil Municipal de Coulgens, en direction de M. le Président de la République et du Gouvernement, relative à la situation de l'emploi en Charente et à une demande de loi contre les licenciements boursiers.

A l'unanimité, les élus ne souhaitent pas débattre de ces sujets à connotation politique au sein du Conseil Municipal.

Prochain Conseil, **le vendredi 19 avril 2013** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

